

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2023**

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

**Le vingt-deux mai deux mil vingt-trois, à 20h00**, le Conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 11
- votants : 11

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** mercredi 17 mai 2023

**Présents :** Gérard LACROIX, Cécile HAGE, Pierre CUSIN, Hervé BOREAN, Pauline BENOÎT, Adrien BRUN CHOPPY, Valérie DASI LASSOUT, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Vincent VIDONNE

**Procuration :** Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

**Excusée :** Pauline DURIEUX

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe GRANET

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose M. Jean-Christophe GRANET comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2023 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

**DELIBERATION**

**1) Echange/Cession foncière entre la commune d'ANDILLY et l'association Le Petit Pays-Andilly Loisirs (grande partie du tènement du « Grand Parc d'Andilly » comprenant parcelles bâties et non bâties pour une contenance de 97 134 m<sup>2</sup> - Achat d'un tènement sur Jussy comprenant parcelles bâties (2 maisons) et non bâties pour une surface totale de 2103 m<sup>2</sup>) - délibération annulant et remplaçant les délibérations 2023/03/20 et 2023/03/21 du 13 avril 2023**

Par délibérations 2023/03/20 et 2023/03/21 du 13 avril 2023, le conseil municipal approuvait la vente des constructions réalisées sur le fondement dudit bail, à savoir, le Moulin dit du bas, le Moulin dit du Haut, la ferme et la chapelle, ainsi que le foncier inhérent au bail, soit une surface de 97134 m<sup>2</sup>, que l'achat d'un tènement sur Jussy comprenant parcelles bâties et non bâties.

Pour une question de cohérence quant au projet, M. Pierre CUSIN propose d'annuler les deux délibérations susmentionnées et de les remplacer par la délibération présente « Echange/Cession foncière entre la commune d'ANDILLY et l'association Le Petit Pays-Andilly Loisirs ».

L'adjoint au maire M. Pierre CUSIN propose donc d'effectuer un échange/cession de tènement foncier avec l'association Le Petit Pays-Andilly Loisirs, sous forme de soulte à la charge de cette association d'un montant de 907 692 euros, correspondant à l'évaluation des Domaines.

Le conseil municipal, à une voix contre et 10 voix pour, donne son accord pour cession par voie d'échange ou de vente à l'association Le Petit Pays-Andilly Loisirs.

Le conseil municipal est levé à 20h45.

Le secrétaire de séance,  
Mr Jean-Christophe GRANET

Andilly, le 06 juin 2023

Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT

